

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR:
En av. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste:
En av. 55 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

24 Mai 1884.

BULLETIN

C'est d'Angleterre que nous est arrivée la nouvelle du traité de Tien-Tsin. Si le Times n'avait pas eu l'indiscrétion de faire connaître à ses lecteurs d'abord, à la France ensuite, qu'une convention préliminaire venait d'être signée entre le commandant Fournier et le vice-roi du Tchéli, M. Ferry, au lieu de lire à la tribune un document dont tout le monde connaissait la teneur en ses parties essentielles, jouait une fois de plus le coup de la dépêche et annonçait à la Chambre la « grande nouvelle qu'il recevait à l'instant. »

Prise à l'improviste, la Chambre, en un moment d'enthousiasme, était capable de voter à M. Ferry le quadrige, les chevaux blancs et l'ascension au Capitole que réclamait l'autre jour l'impétueux Paris.

Le Times, dont les moyens d'information dépassent, paraît-il, ceux de la presse française, a soufflé sur cette combinaison ingénieuse.

Depuis dix jours, on a pu discuter, commenter, disséquer à loisir le traité imprévu de Tien-Tsin et s'apercevoir que, s'il met heureusement fin à la guerre tonkinoise, il ne nous donne pas sur tous les points, comme nous l'avons déjà dit, une absolue satisfaction.

La Chambre a poussé la réserve jusqu'à la froideur. Son attitude a dû surprendre et inquiéter le gouvernement; elle est, en tous cas, singulière, car le traité de Tien-Tsin a du moins un mérite, celui d'arriver au bon moment.

Si la guerre eût continué, la situation devenait, pour le ministère, grave et embarrassante: l'épuisement des crédits réguliers, et aussi des ressources irrégulières que l'on s'était procurées par des virements

de fonds, le refus du ministre de la guerre de dégarnir davantage l'Algérie et d'écrêter les régiments de l'intérieur comme au temps de la campagne tunisienne, le déficit qui ne permet plus même les dépenses nécessaires, l'hostilité de la Chambre qui avait déclaré très-nettement ne pas vouloir voter indéfiniment les millions qu'on lui demandait, telle était l'agréable perspective qui s'ouvrait devant M. Ferry.

Le président du conseil a pu, au moment où l'on s'y attendait le moins, arrêter les frais; qu'il ait eu de la chance, ou qu'il ait été habile, le résultat est heureux pour lui, et il devait s'attendre, de la part de la Chambre, à une satisfaction que la France, mardi soir, croyait « devoir être excessive ».

De la Déclaration elle-même, nous n'avons pas à parler longuement; elle ne nous apprend pas grand-chose. Nous ne savons toujours pas si la Chine renonce, d'une façon expresse, à son prétendu droit de suzeraineté sur l'Annam et sur le Tonkin, renonciation sans laquelle il ne peut y avoir de paix ni durable ni sérieuse.

Ce que nous savons, en revanche, c'est que le gouvernement renonce à l'indemnité pécuniaire que, il n'y a pas longtemps encore, il déclarait indispensable. M. Ferry parle aujourd'hui avec quelque dédain des « satisfactions en argent ». Alors, pourquoi paraissait-il en faire tant de cas lorsqu'il assurait à la Chambre que les frais de l'expédition seraient payés par la Chine? Il l'a si souvent dit et répété que la plupart de ceux qui voient les crédits avaient pris la douce habitude, sinon de le croire, du moins de le répéter eux-mêmes à leurs électeurs pour couvrir leur responsabilité. Or, non-seulement la Chine ne paye rien, mais le ministre de la marine s'est empressé de déposer une demande de crédits de trente-huit millions. Est-ce cette nouvelle inattendue qui a si vite calmé, sur les bancs de la majorité, le premier mouvement de joie causé par la nouvelle de la paix?

Tout est possible avec cette majorité qui ne comprend que ce qui touche ses intérêts, ou ce qui flatte ses passions. A la fin, sa te-

nue a été presque indécote. Je sais bien qu'il y a, dans le traité, un article assez drôle, où il est dit que « le gouvernement français s'engage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige de la Chine », — ce qui tendrait à faire croire que les Chinois n'ont pas de la politesse de nos gouvernants une haute idée, — que ce traité n'a été signé « le dix-septième jour de la quatrième lune de la dixième année de Quang-Sha »; et, que cette date est bizarre, mais, franchement, il n'y avait pas là de quoi rire à gorga déployés comme on l'a fait à gauche. La quatrième lune de Quang-Sha a surtout soulevé une explosion d'ilarité étonnante, la majorité se croyait au théâtre du Palais-Royal.

Voilà comment a été accueillie la nouvelle du traité de paix par la Chambre républicaine.

GEORGES HUIILLARD.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Stance du 23 mai.

La parole est à M. de Soubeyran pour une interpellation au ministre des affaires étrangères au sujet de la conversion de la dette tunisienne.

M. de Soubeyran dit que la conversion de la dette tunisienne a été faite sans le concours du marché public et le Trésor en a souffert. L'orateur demande à la Chambre de voter l'ordre du jour suivant: « La Chambre exprime le désir que, dans les Etats protégés par la France, les opérations engagées par le Trésor français soient traitées avec publicité et concurrence. »

Le ministre des finances dit que l'opération a été effectuée dans des conditions qui représentent pour le Bey de Tunis une économie annuelle de 2,322,000 fr. Il demande l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 327 voix contre 44.

La Chambre passe à la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention entre l'Etat et la Compagnie générale des allumettes.

M. Leydet critique le projet de loi. Il n'est pas exact de dire que l'insuffisance du produit de l'impôt ait été la cause déterminante de l'établissement du monopole. Tous les efforts de l'administration ont tendu vers ce but.

Malgré des conditions très-défavorables, l'impôt qui avait produit 6 millions en 1872 a toujours été en croissant.

De 46 milliards, la consommation s'est élevée à 30 milliards.

L'orateur demande d'élever le timbre de 4 centimes à 5 centimes, ce qui assurerait un produit de 20 millions au minimum.

Les promesses faites que le monopole ferait baisser les prix des allumettes n'ont pas été tenues. Elles ont tout au moins été éludées par le cahier des charges.

Bien plus, les allumettes dites de luxe qui ne sont que des allumettes ordinaires ont augmenté.

M. Leydet termine en disant que le monopole a ruiné notre exportation. Il faut rétablir la liberté de fabrication.

M. Dumérçay, rapporteur, soutient le maintien du monopole.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Leydet dont voici le texte: « La fabrication des allumettes est libre. »

Cet amendement est repoussé par 258 voix contre 204.

M. Saint-Romme développe un second amendement tendant à mettre en adjudication l'entreprise de la fabrication et de la vente des allumettes.

Le gouvernement se décide enfin à prendre la parole par l'organe peu éloquent de M. Labuze. Le sous-secrétaire d'Etat aux finances combat l'amendement Leydet, repoussé tout à l'heure. A ce jeu, il ne court pas de grands périls.

Naturellement, M. Labuze fait l'éloge de la convention. Il ose assurer que le monopole n'a jamais nu à l'exportation des allumettes françaises.

— Mais, riposte de sa place M. Leydet, l'exportation a produit, en 1871 et en 1872, huit millions de francs. Depuis l'établissement du monopole, elle s'est arrêtée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Il reparut, enveloppé de fourrures. Nous primes place dans la voiture, et, tout en conduisant, je pensais:

— Mon Dieu! qu'il est beau d'être médecin, de tout braver pour sauver un malade. Celui-ci est pourtant bien vieux; mais le dévouement n'a pas d'âge.

Nous trouvâmes mon père morne, abattu, méconnaissable. Les joues étaient couvertes d'une rougeur brûlante, les yeux cernés de bleu, les paupières alourdis. Elles se levèrent à l'approche du docteur, et le malade eut un faible sourire en donnant sa main.

M. Varin comptait les pulsations. La consultation fut courte, et la physionomie du docteur augmenta mon angoisse.

— C'est une pleurésie, n'est-ce pas? murmurai-je d'un accent très-bas.

Nous étions sur le perron de Beauchêne; je voulais connaître l'arrêt et je ne le voulais pas; les larmes m'avenglaient.

— Pauvre enfant! fit M. Varin, il vous faudra du courage.

Et devant mes lèvres frémissantes, mon regard éperdu, il reprit avec une grande douceur:

— Surtout, ne vous désespérez pas; le danger est grand, sans aucun doute, mais M. Trévirec est vigoureusement constitué... la nature et la science n'ont pas encore dit leur dernier mot... Une heureuse réaction peut survenir...

Cher docteur! il voulait me rassurer; mais ses yeux démentaient ses paroles, et l'espérance m'abandonna soudain.

Hélas! le malheur frappait à ma porte: je lui devais un tribut pour toute ma joyeuse enfance.

— Comment vivre sans mon père, me disais-je avec désespoir; c'est mon meilleur, mon seul ami; mon Dieu! mon Dieu!

Et je restais là, comme anéanti.

Bientôt, simulant, par un effort de volonté, un calme qui était bien loin de mon cœur, j'allai reprendre mon poste dans la chambre du malade. Je me tenais immobile devant le foyer pétillant. Que de tristes choses je lisais dans les flammes roses et brillantes! Je songeais à ce malheur, horrible, inévitable, plus proche d'heure en heure: la perte de celui que j'aimais. Je joignais les mains en

priant Dieu, qui voit nos douleurs et entend nos plaintes; et, tandis que mon cœur formulait une ardente supplication, le malade gémissait, la rafale lançait le grésil sur les vitres; dans la campagne, les arbres se courbaient avec un bruit lamentable.

Vers le soir, au moment où la lumière remontait lentement au faite de la colline, laissant dans l'ombre notre vaste chambre, mon père m'appela doucement.

Je m'élançai à son chevet. Sa main tremblante se posa sur la mienne. Il me regarda tendrement:

— Tu m'aimes donc bien?

Ce fut un cri qui s'échappa du plus profond de mon cœur:

— Ah! si je t'aime!

Son regard rayonna; puis il s'y peignit aussitôt une indicible tristesse.

— Oui, fit-il avec un sourire navrant, tu souffriras de notre séparation... Les années, en s'écoulant, l'apprendront que pas un cœur ne sait aimer comme celui d'un père... Mon fils, je te dois tout le bonheur de ma vie. Que cette pensée te suive et te console.

Et moi, ne pouvant retenir mes sanglots, tombant à genoux, et couvrant de baisers ses mains déjà froides:

— Père, père bien-aimé, ne m'abandonne pas; vis pour ton enfant... je vais tant prier, ajoutai-je, Dieu te guérira.

Il remua lentement la tête, pour dire, sans doute, que l'espoir n'existait plus.

— Laisse-moi te parler pendant que je le puis encore, reprit-il d'une voix grave; écoute mes dernières recommandations.

Puis après une légère pause:

— Jure-moi, d'abord, de rester toujours fidèle à l'Église, à la foi catholique?

Alors, saisissant, dans un élan soudain, le crucifix serré par ses mains mouventes:

— Je te le jure sur le Christ, m'écriai-je.

Et j'embrassai l'image divine.

Ses yeux s'éclairèrent de confiance, de tendresse; puis, à son tour, afin d'ajouter une autorité de plus à ce serment suprême, il appliqua ses lèvres sur les pieds du Sauveur.

— Enfant, reprit-il après un long recueillement, écoute bien ton père.

« Hélas! je n'ai pas compris la vie comme elle devait l'être. Je lui ai demandé les joies qu'elle ne peut donner. Voilà la source de mes souffrances... Cher Yves, ne cours pas, comme je l'ai fait, après un fantôme... »

« La gloire en est un... Oui, c'est un fantôme, répéta-t-il lentement, et comme réfléchissant. Qu'apporte-t-elle à celui qui l'aime? Rien... Peut-être quelques paillettes dont l'éclat est d'un jour... Oh! mon enfant, ne l'oublie pas, seules les bonnes œuvres ont une durée éternelle. »

Ahuri devant cet argument sans réplique, M. Labuze feint de ne pas avoir compris l'interruption.

M. Labuze verse des pleurs sur le triste sort de cette malheureuse Compagnie des allumettes qui a consacré au cautionnement 10 millions, dépensé 26 millions et emprunté 44 millions à sa réserve pour aboutir, à la fin de l'année 1883, à un déficit de 4,486,000 francs. Mais remarquez cette singularité : c'est précisément cette Compagnie si maltraitée qui réclame la prolongation de ce monopole onéreux ? — Étrange !

Le seul argument que le sous-Tirard produit en faveur de la Compagnie actuelle, c'est qu'elle offre des garanties sérieuses, non au point de vue de la qualité des allumettes, — c'est là pour M. Labuze un détail insignifiant, — mais au point de vue de la solidité financière.

Après une courte réponse de M. Saint-Romme, le scrutin est ouvert sur l'amendement de ce député, auquel M. Leydet déclare se rallier.

L'amendement est repoussé par 229 voix contre 195.

Les articles du projet sont adoptés.

M. Lorois vient déclarer qu'il ne votera pas le passage à une seconde délibération.

Le passage à une seconde délibération est décidé.

LA RÉVISION. — Le projet de révision de la Constitution sera déposé aujourd'hui samedi par M. Jules Ferry sur le bureau de la Chambre. M. Floquet va présenter une série d'amendements au projet de révision de la Constitution. Il demande d'abord l'élection du Sénat par le suffrage universel. Cette mesure aurait, suivant M. Floquet, pour conséquence, la suppression de la question des attributions respectives des Chambres en matière financière.

M. Floquet admet pour ce cas l'égalité de droits résultant de l'égalité d'origine.

M. Floquet propose ensuite la suppression du droit de dissolution à l'égard de la Chambre et la permanence des assemblées, c'est-à-dire que celles-ci fixeraient elles-mêmes les époques et la durée de leurs sessions.

Chronique générale.

Personne, à l'exception des membres de l'extrême gauche, ne paraît pressé d'en finir avec la loi militaire. Il faut dire que l'empressement de l'extrême gauche ne provient que de son désir de voir les séminaristes astreints à la totalité du service militaire.

M. Tézenas a été nommé président de la commission du recrutement en remplacement de M. Margaine, démissionnaire ; M. Margaine avait eu pour prédécesseur M. Martin-Feuillée, qui lui-même succédait à M. Gambetta. Il est malheureusement probable que nous arriverons à la demi-douzaine de présidents avant qu'on ait édicté une loi, même mauvaise.

Or, on ne saurait trop le répéter, l'incer-

Il reprit encore après un repos forcé :

— Je te voulais riche, et tu seras pauvre ; mais, grâce à Dieu, il y a d'autres joies sur terre que celles de la fortune... La vraie richesse, c'est la modération dans les desirs : Le sage vit les yeux fixés sur le devoir, et soumis à la divine Providence.

A moitié fou de douleur, je comprenais à peine. Là, près du chevet de l'agonisant, je n'étais qu'un pauvre enfant éperdu, frissonnant à la pensée de perdre son meilleur ami ; mais, par la suite, les chères paroles me revinrent toutes à la mémoire.

Le lendemain, Geneviève tendit la chambre de draperies blanches. Sur la table, à côté des cierges allumés, elle plaça un crucifix, et une branche de buis trempée d'eau bénite.

Doux témoins des agonies chrétiennes, comme vous savez les rendre courageuses !

Non, vous n'êtes pas seulement une croix de bois, une branche fanée... Vous parlez du ciel et vous consolez !

Mon père était très-pâle ; mais, avec la mort, approchait la Force suprême.

Dans le silence de la campagne, j'entendais le tintement de la clochette. Un groupe de fidèles, le rosaire en main, s'avancait lentement sur la neige ; l'enfant de chœur tenait la croix d'argent, et notre vieux curé serrait, sur sa poitrine, le Maître du monde, se faisant le viatique des mourants.

Le regard de mon père s'illumina devant la di-

litude dans laquelle vit l'armée est des plus préjudiciables à sa réorganisation. M. Camponon a été prévenu par nombre de chefs de corps du déplorable effet produit par ces alarmeries et ce ne sera pas un des moindres dénis de patriotisme de ce ministre que d'avoir prolongé volontairement cet état de choses pour ne pas retirer franchement un projet de loi que lui-même tient pour détestable.

On se souvient qu'un certain nombre de sénateurs de la gauche ont exposé, dans leurs professions de foi, qu'ils étaient partisans de la suppression du Sénat et que, s'ils entraient dans cette assemblée, c'était uniquement pour en combattre les tendances conservatrices.

Nous apprenons que ces mêmes sénateurs auraient déclaré à M. Ferry qu'ils n'admettaient pas que le Sénat fût réduit au rôle de simple compare, et qu'ils ne souffriraient pas qu'on enlevât à la haute assemblée le contrôle financier effectif.

Tant il est vrai que le républicain s'attache à ses fonctions comme une sangsue et ne consent pas volontiers à la diminution de prérogatives qu'il semble mépriser avant de les avoir.

L'AFFAIRE DE MONT-DE-MARSAN.

La scandaleuse affaire du sieur Beyne, ex-procureur de la République à Mont-de-Marsan, va donner lieu à une question adressée à M. le garde des sceaux au Sénat.

Cette question portera sur le fait de la poursuite disciplinaire intentée à l'avoué et à l'huissier qui ont prêté leur ministère à la demande en dommages-intérêts formée par Noëlie Pesquidoux contre le procureur de la République.

M. le garde des sceaux a accepté la question pour la prochaine séance ; les faits seront exposés par l'honorable M. de Ravignan, sénateur des Landes, dont la voix éloquente et énergique assure une défense sérieuse aux intérêts des officiers ministériels si étrangement menacés pour avoir fait leur devoir.

(Gazette de France.)

Le *Gaulois* attribue l'échec du plan suggéré par M. de Cassagnac à la répugnance que M. le Comte de Paris avait pour un comité central quelconque. Les comités, dit le *Gaulois*, ne sont nécessaires que lorsque les partis manquent de chef, ou que les chefs ne veulent pas agir personnellement, ce qui n'existe pas pour le parti royaliste.

PROJET RELEVANT LES TARIFS DE DOUANES POUR LES FARINES ET LES BESTIAUX. — Pour les farines étrangères, le droit d'entrée en France serait élevé de 4 fr. 60, chiffre actuel du tarif des douanes, à 3 fr. 75.

Pour les bœufs, le droit serait élevé de 45 fr. à 30 fr. ; pour les moutons, il serait également doublé.

On n'a pas élevé le droit sur les blés, afin

de ne pas empêcher l'alimentation publique, dans certains cas où la production nationale deviendrait insuffisante et ensuite parce que ces blés venant se mouler en France, ce sera un aliment donné à la minoterie française.

Ma vieille Geneviève me prit doucement la main : — Venez, monsieur Yves, ne restez pas ici.

Je la suivis docilement ; je n'avais plus de volonté. Que m'importaient toutes choses ?

Elle me conduisit devant le feu du salon, murmura quelques paroles consolatrices ; mais je n'entendais rien... rien...

— Orphelin, me disais-je, tu es orphelin ! Tu ne reverras plus jamais, sur la terre, celui que tu aimes tant !... jamais !... jamais !...

Ce mot résonnait, dans mon cœur, comme un glas de mort. Je restais là, sans larmes, sans prières. Puis, tout à coup, les sanglots, qui m'é-touffaient, se firent jour, et j'épouvantai Geneviève par la violence de mon chagrin.

(A suivre.) DU CAMPFRANC.

Le succès de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE s'annonce décidément comme non moins grand que celui de la *France Illustrée*. Les Français de toutes les classes veulent connaître ce pays contre lequel ils ont des griefs si légitimes.

La 5^e série vient de paraître. L'auteur, M. Malte-Brun, y achève l'étude sur le district de Cologne et y commence celle sur le district de Coblenz.

Quatre gravures ornent le texte : des vues de Coblenz, de la forteresse d'Ehrenbreistein, de Rheinfels et de Berncastel.

Citons en outre une carte de l'enceinte et des forts de Coblenz.

de ne pas empêcher l'alimentation publique, dans certains cas où la production nationale deviendrait insuffisante et ensuite parce que ces blés venant se mouler en France, ce sera un aliment donné à la minoterie française.

LES PROTÈTS. — MM. les députés Leydet (Bouches-du-Rhône), Bovier-Lapierre (Isère), Salis et Vernières (Hérault), etc., ont eu une entrevue avec le directeur de l'enregistrement.

Avant de saisir la Chambre d'une interpellation ou d'un projet de loi, ils ont voulu connaître les dispositions de l'administration.

M. Boulanger, directeur de l'enregistrement a répondu qu'il serait possible de réformer l'article 162 du Code de commerce en accordant deux ou trois jours pour protester tout effet impayé.

Les députés ont déclaré qu'ils attendaient le dépôt de ce projet de loi par le gouvernement, ce qui permettra aux Chambres de traiter complètement et avec fruit cette question intéressante.

A défaut, ils déposeraient eux-mêmes un projet.

Le directeur de l'enregistrement a promis d'apporter dans l'application de la circulaire tous les ménagements possibles.

Le *Gaulois* annonce que le Président de la République a commué la peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Haute-Saône contre le Piémontais Negroni, auteur de deux assassinats.

On désapprouve fortement cette mesure dans toute la région, où l'émotion causée par les forfaits de Negroni n'est point encore apaisée et où les ouvriers italiens se signalaient presque chaque jour par des attentats contre les personnes.

L'Angleterre et l'Espagne nous accusent de vouloir transformer l'empire du Maroc en colonie française. L'Italie prétend que la question égyptienne se règlera de la manière suivante : L'Egypte aux Anglais, tout le nord de l'Afrique aux Français, Tripoli, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Ces bruits sont répandus par nos ennemis, il ne faut donc les accueillir qu'avec défiance, cependant ils ont ému le gouvernement français qui les fait démentir, du moins en ce qui concerne le Maroc.

UN MOINE CONSEILLER MUNICIPAL.

On écrit d'Arcis-le-Ponsart (Marne), au *Courrier de la Champagne* :

« Le R. P. Augustin, prieur du monastère d'Igny (diocèse de Reims), qui avait été élu membre du Conseil municipal de la commune d'Arcis-le-Ponsart, en 1881, a été réélu aux dernières élections, avec un nombre de suffrages qui ne laisse aucun doute sur la confiance que la population intelligente de cette commune a en ce religieux. Il

a eu plus de voix qu'aux élections précédentes. »

Que pensent les républicains de cette manifestation du suffrage universel ?

Les projets de M. de Bismark. — Berlin, 22 mai. — Les journaux officieux font connaître quelques-uns des nouveaux projets de M. de Bismark. Le chancelier veut reprendre son projet tendant à faire acquiescer par l'empire toutes les voies ferrées allemandes. Il veut aussi que désormais l'Empereur nomme les généraux et les commandants de forteresses bavares. Il demande enfin que le nombre des représentants de la Prusse au Conseil fédéral soit augmenté. M. de Bismark a eu avec l'Empereur plusieurs entretiens à ce sujet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mai. Le marché est on ne peut plus calme aujourd'hui. Cependant, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

La Bourse est ferme et les nouvelles sont bonnes. Le bilan de la Banque d'Angleterre est satisfaisant. L'encaisse a augmenté de 80,000 livres.

C'est peut-être à cause de cela que les Consolidés nous sont parvenus avec 1/16 de hausse à 101 1/2, malgré le calme des affaires, l'extension du mouvement de reprise semble vouloir augmenter d'importance, aussi nos rentes, le Foncier et le Suez en bénéficient principalement.

Nos rentes s'inscrivent : pour le 3 0/0 78.72 en clôture, après avoir débuté à 78.70 ; le 4 1/3 à 107.72 à 107.65, et l'amortissable à 79.75.

L'Italien ouvre à 96.55 pour fermer à 96.60. La Banque de France cote un seul cours, 3,160. Le bilan est bon, l'encaisse métallique est de 7 millions, en plus les bénéfices de la semaine sont de 672,000 fr.

Le Crédit Foncier n'éprouve aucune variation défavorable, il suit le reste et se maintient au cours de mercredi avec tendances accusées à de plus hauts cours. Le comptant au contraire est chargé de demandes d'obligations de cette Société : de plus en plus tout le monde veut former son portefeuille de Foncières et de Communales.

Le Suez, comme les autres valeurs, n'est pas l'objet de grandes transactions, il varie entre 2,110 et 2,110.

Le Crédit Industriel et Commercial est soutenu à 675. La Banque d'Escompte s'échange à 538.75. Le Comptoir d'Escompte est demandé à 941.25.

Le Crédit Lyonnais conserve son cours ordinaire à 570 ; du reste, qui est-ce qui pourrait le faire varier ? on n'enregistre aucune demande.

Les fonds turcs sont lourds à 8.57. La Banque Ottomane est immobile à 687.50.

Nouvelle baisse sur l'action Rio-Tinto ; on escompte encore probablement le succès absolu de l'émission des obligations faite par la Société Générale.

L'Unifiée s'échange de 322 à 323.

Les chemins français maintiennent leurs cours précédents : le Nord, 1,737.50 ; le Lyon, 1,234 ; le Midi, 1,190 ; l'Orléans, 1,297.50 ; l'Ouest, 818.75 ; l'Est, 738.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous rappelons que demain dimanche, dans la matinée, arriveront à Saumur l'état-major, le 1^{er} et le 3^e bataillon du 43^e de ligne, venant d'Angers.

Peut-être aurons-nous le plaisir d'entendre demain soir l'excellente musique dirigée par M. Elfrique.

Les deux autres bataillons du même régiment arriveront lundi à Saumur.

Notre compatriote M. Joly, capitaine du génie de 4^e classe, vient d'être élevé au grade de chef de bataillon, commandant la place de Calais.

Un accident qui eût pu avoir des suites terribles a eu lieu hier à Saint-Louis.

M. Perrichet, entrepreneur de maçonnerie, était descendu dans une fouille pour inspecter les travaux et prendre des dispositions pour la sécurité de ses ouvriers. Au même moment, un éboulement d'un mètre de terre s'est produit et l'a enseveli. Ses ouvriers se sont empressés de le dégager ; déjà l'asphyxie commençait à se manifester, en outre, M. Perrichet avait une luxation de l'épaule.

Son état aujourd'hui est aussi satisfaisant que possible.

Aujourd'hui, on a de fortes raisons de croire que le noyé qui a été retiré de la

Loire, mardi dernier, a été victime d'un assassinat. C'est un nommé Reynault, marchand colporteur, qui avait sa résidence à Vannes, et était originaire du Cantal. Reynault, venu à Saumur pour régler divers comptes, était descendu à la Croix-Verte, où se trouvent ses malles. Il avait une sacoche la soir où il est sorti de son hôtel et elle n'a pas été retrouvée sur lui. La montre qu'il portait était arrêtée à 10 heures, ce qui laisse supposer qu'il a été jeté à l'eau à cette heure. Espérons que la justice pourra mettre la main sur le ou les coupables qui ne doivent pas être restés dans notre pays.

Élections de maires et d'adjoints.

DOUG-LA-FONTAINE. — Nous avons annoncé hier la nomination, comme maire, de M. Bineau, conseiller général, et celle des adjoints, MM. Turpault et René Guillon. Nous devons ajouter que cette administration conservatrice remplace l'ancienne administration républicaine.

Les Rosiers. — Parmi les maires réélus, nous devons signaler particulièrement M. Desvignes. Révoqué le 18 mai 1883, il a été réintégré dans ses fonctions le 18 mai 1884, par la confiance des habitants des Rosiers. Malgré les efforts dirigés contre lui, malgré les influences étrangères à la commune qui le représentaient mensongèrement comme inéligible, M. Desvignes a été nommé par une imposante majorité.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Aux Rosiers, l'adjoint est M. Menou, conservateur.

MONTREUIL-BELLAY. — Maire, Aubelle; adjoint, Hacault, républicains.

Saint-Clément-des-Levés. — Maire, Haran; adjoint, Nouzilleau-Silas, républicains.

Saint-Lambert-des-Levés. — Maire, Bouju; adjoint, Robineau, républicains.

Saint-Martin-de-la-Place. — Maire, Soyer; adjoint, Eugène Boucher, républicains.

Brain-sur-Allonnes. — Maire, Bruas, conservateur; adjoint, Guéret, républicain modéré.

La Breille. — Maire, Sève, conservateur; adjoint, Girard, républicain modéré.

Varennes-sous-Montsoreau. — Maire, Gauthais; adjoint, Pavillon, républicains.

Villebernier. — Maire, Cailleau; adjoint, Tortu, républicains.

Vivay. — Maire, Trouillard; adjoint, Bouju, conservateurs.

Les conservateurs sont demeurés victorieux dans toutes les communes du canton de Montreuil-Bellay, moins la commune chef-lieu.

M. Perrault, ancien antagoniste de M. Gigot au Conseil général, n'a été nommé conseiller ni à Brézé, ni à Méron, où s'étend cependant sa propriété.

C'est assez significatif : le canton de Montreuil subit la loi commune, la République perd du terrain dans toute sa population.

A Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire), le Conseil municipal est très-conservateur. L'ancien maire républicain, M. Vacher, et l'ancien adjoint n'en font plus partie. Le nouveau maire est M. le vicomte Dupetit-Thouars, décoré pendant la guerre de 1870, à la suite d'une sanglante bataille où il avait reçu une grave blessure.

LA LISTE DES RÉPARTITEURS.

En vertu de l'article 61 de la loi municipale du 15 avril 1884, le Conseil municipal dresse, chaque année, une liste contenant un nombre double de celui des répartiteurs à nommer; et SUR CETTE LISTE, LE PRÉFET NOMME LES CINQ RÉPARTITEURS titulaires visés dans l'article 9 de la loi du 3 frimaire an VII ET LES CINQ RÉPARTITEURS SUPPLÉANTS.

Ainsi, la désignation des répartiteurs de l'impôt dépend entièrement désormais des conseils municipaux. C'est à eux d'enfermer le choix de M. le préfet dans une liste qui offre les garanties de compétence et d'impartialité que les contribuables ont le droit d'attendre. Nous appelons sur ce point important l'attention des conservateurs membres des conseils municipaux.

COMMUNE DES ROSIERS

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 2 juin 1884, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 400 fr. est accordée par l'État, et une subvention de 300 fr. par le département.

Une Exposition de produits maraîchers aura lieu le même jour à la Mairie de ladite commune des Rosiers. Des primes et récompenses seront distribuées aux exposants des plus beaux produits. Les produits devront être rendus la veille au soir.

Il y aura, sur le Mail : danses publiques et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Joseph de Mieulle, conseiller général et maire du Louroux-Béconnais; il a succombé, mercredi, à Angers, à la longue agonie, qui, depuis des mois, ne faisait que trop prévoir cette issue douloureuse

pour sa famille et ses amis. La mort de M. Joseph de Mieulle est une grande perte pour le Louroux, dont il était le bienfaiteur. Quels plus touchants et plus manifestes témoignages en pourrions-nous donner que les suffrages de ses concitoyens, venant lui apporter à son lit de mort le suprême hommage de la confiance et de la reconnaissance de tous? »

La Gazette de France publie les lignes suivantes sur M. Joseph de Mieulle :

« Compris aux dernières élections au nombre des conseillers municipaux, ses électeurs ont tenu, quoiqu'il fut déjà dans un état de maladie qui faisait prévoir sa fin prochaine, à la renommer maire, voulant ainsi lui témoigner leur reconnaissance de son administration si dévouée et si bienfaisante.

» Ancien officier de la marine royale, surpris au cours d'un voyage de circumnavigation par la révolution de 1830, il vit avec une profonde douleur, en abordant les rives françaises, descendre des mâts de sa frégate le drapeau blanc auquel il est resté fidèle. Royaliste et chrétien, il s'est endormi dans la paix du Seigneur. »

On nous demande quelle doit être la conséquence des opérations bizarres et fantaisistes, auxquelles s'est amusé le conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 18 mai. Avons-nous un maire et des adjoints ou n'en avons-nous pas?

Rien de plus simple.

M. Maillé (Alexis), député, a été élu par 48 voix, sur 33 votants, une voix de plus que la majorité absolue. C'est maigre, mais l'élection est légale. Si M. Maillé s'en contente, c'est fini comme cela. S'il ne s'en contente pas, il faut qu'il envoie sa démission à M. le préfet, et l'élection sera à recommencer. La démission qu'il a donnée en séance le 18 mai et le deuxième tour qui a suivi, ne comptent pas et ne doivent même pas figurer au procès-verbal.

Il en est de même pour M. Bouhier, élu 4^e adjoint avec 22 voix, et pour M. Prieur, élu 2^e adjoint avec 17 voix. Leur élection reste ainsi faite, sans que l'on ait à tenir compte du deuxième tour de scrutin illégal.

MM. Trouillet et Boulanger ont été élus régulièrement, l'un 3^e adjoint, au 2^e tour de scrutin, avec 17 voix; l'autre, 4^e adjoint, au 4^e tour, avec le même nombre de voix.

Telle est la situation de notre conseil municipal. Nous pensons que les choses resteront en l'état; personne ne donnera sa démission. Mais il est extrêmement intéressant de constater et de bien retenir que M. Maillé (Alexis), tout pontife qu'il est, a la confiance de la moitié tout juste du conseil municipal, 48 sur 36. Ce n'est pas une majorité.

(Union de l'Ouest.)

VÉLOCE-CLUB D'ANGERS.

La première journée des grandes fêtes vélocipédiques, organisées par le Véloce-Club d'Angers, a été très-belle. Beaucoup de monde, beaucoup d'entrain, beaucoup de soleil, trop même pour les coureurs et

pour le public, qui n'a pu se mettre à l'abri! Voici quel a été le résultat du *Championnat de l'Ouest*, Concours régional réservé aux membres des Sociétés de Saumur, Tours, Rennes, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Nantes et Angers :

Distance, 4,300 mètres. — 1^{er} prix, 100 fr.; 2^e prix, 60 fr.; 3^e prix, 40 fr.; 4^e prix, 30 fr.; 5^e prix, 20 fr.; 6^e prix, médaille.

1. Charron, d'Angers, en 9'. — 2. Manceau, en 9'2". — 3. Grugeard, en 9'5". — 4. Lamballe, de Tours, en 9'20". — 5. Constant, de Saumur, en 9'30". — 6. Grolleau, de Tours, en 40'.

UN HEUREUX PRÉSAGE.

Habitants des campagnes, réjouissez-vous. Jeudi, nous avons eu un temps splendide.

Or, les « anciens » du village assurent que si le soleil rayonne tout le long du jour de l'Ascension, la moisson est abondante et l'été magnifique, si magnifique qu'il est encore dans tout son éclat à la Saint-Michel.

ÉCOUTEZ VOTRE FEMME. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies : un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés de sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille : aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la Tisane Américaine des Shakers, et les Pilules. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison, au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

CONSEIL D'HYGIÈNE.

Pour les pellicules et les démangeaisons du cuir chevelu, très-fréquentes à cette époque, employez la LOTION et la POMMADE du D^r JACOMY, produits expertisés et conseillés par un grand nombre de médecins. Dépôt chez MM. NORMANDINE, pharm., 11, rue Saint-Jean; DEGART, coiff., rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.



N'ATTENDEZ PAS d'être enrhumé pour faire usage du Sirop THIBON, contre Rhumes, Gripes, Bronchites et les Toux les plus rebelles. Son efficacité a été constatée par toutes les sommités médicales. — Prix : 2 fr. — Dépôt : Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE

NOUVELLE.

— Rien! Mes hommes n'ont pas mangé depuis hier matin. Il y a deux heures, nous avons traversé un village qui semblait assez considérable, Saint-Félix : le maire a prétendu qu'il ne s'y trouvait pas un morceau de pain. Je suis sûr qu'il mentait, et qu'il a eu de quoi nourrir copieusement les Prussiens, qu'ils aient pillé ou qu'ils aient payé. Ah! le vieux misérable!

— Mais comment savez-vous qu'il a nourri des Prussiens?

— Parce qu'ils venaient derrière nous, et que du train dont nous avons marché ils auraient dû nous rejoindre depuis longtemps, s'ils ne s'étaient pas arrêtés pour faire leur cuisine. Nous avons mis deux heures à faire deux lieues : mes hommes ne peuvent plus se traîner. J'avais bien envie de me retrancher dans son village, à ce maire de malheur, et d'attendre les Prussiens; mais ils étaient trop, ils nous auraient écrasés, et je n'aurais pas pu être au rendez-vous.

Le visage du commandant s'était rembruni.

— Faites reposer vos hommes, lieutenant, dit-il : je voudrais avoir des vivres à leur distribuer, mais nous n'en avons pas plus que vous. La consigne est de rester ici et d'arrêter toute troupe armée. Si elle est française, tant mieux, cela nous fera du renfort; si elle est allemande, nous l'empêcherons de passer.

— Si nous pouvons! murmura dans sa moustache le vieux caporal, qui regardait les nouveaux arrivants d'un air de pitié. Voilà de pauvres diables qui seront bons à faire le coup de feu, je ne dis pas; mais si on en vient aux mains, ils n'auront seulement pas la force de tenir ferme leur baïonnette. Gueux de maire de Saint-Félix, va! je me rappellerai ce nom-là.

V

Le soleil baissait, et les habitants de Saint-Félix achevaient à peine de rendre à la place du village son aspect accoutumé, lorsque le bruit des tambours et des fifres les fit tous accourir à l'entrée de la route de Mamers. C'était par là que les Allemands étaient partis; et maintenant ils revenaient, tambours battants, enseignes déployées. Que revenaient-ils faire à Saint-Félix?

On le sut bientôt. En un clin d'œil, ils occupèrent le village : il y en avait dans toutes les maisons; et le maire, mandé de nouveau, reçut des

ordres donnés d'une façon péremptoire. « Réquisitions pour l'armée allemande, — des charrettes, des brancards, des chevaux, des hommes pour rapporter les blessés, — des ouvriers avec des pioches pour enterrer les morts; — ordres terminés par l'inévitable « tout de suite! » La colonne allemande ramenait un groupe de prisonniers, presque tous blessés, bâves, défait; on les fit bivouaquer sur la place, sous bonne garde, et les femmes de Saint-Félix furent autorisées à leur apporter de la nourriture, sur laquelle ils se jetaient comme des affamés. L'un d'eux, sa première faim apaisée, se mit à pleurer comme un enfant. C'était le sergent qui avait parlé le matin de faire une perquisition.

— Quand je pense, dit-il à la paysanne en lui rendant son écuelle, quand je pense que si nous avions eu cette soupe-là ce matin, je ne serais pas prisonnier, et qu'il n'y aurait pas là-bas tant de braves gens qu'on va jeter dans un trou! Oh! votre maire! est-ce que ne verrai pas sa punition, à celui-là?

— Où s'est-on battu, sergent? demandèrent plusieurs voix.

— Aux Quatre-Chemins. Faut croire que c'est un poste important, puisque nous avons ordre de le garder, et que les autres voulaient le prendre! Il y avait là un bataillon du 36^e et nous; s'il nous était encore arrivé du renfort, on l'aurait accepté

volontiers, mais ce sont les Prussiens qui sont venus les premiers. Ils étaient bien quatre fois nombreux comme nous; ça n'aurait rien fait, si tous nos hommes avaient été solides; mais des hommes qui n'avaient pas mangé depuis trente heures! Nous leur avons bien barré la route, pourtant! Nous avons tiré dessus des hauteurs, et je vous réponds que vos hommes vont avoir de l'ouvrage à enterrer tous ceux que nous avons couchés par terre. Seulement, il y a eu un moment où on s'est empoigné corps à corps, et alors... notre compagnie n'était pas de force... Enfin nous sommes battus, quoi! mais à qui la faute? On ne pouvait pas faire mieux que nous l'avons fait... Il y a surtout un homme du 36^e, un qu'ils appelaient le Parisien, qui s'est battu comme je n'avais jamais vu personne se battre. On aurait dit qu'il avait dans son idée de tuer le plus d'ennemis possibles et de se faire tuer après. Il a réussi, le pauvre diable; je l'ai vu tomber, et il ne s'est pas relevé...

(A suivre.) M^{re} J. COLOMB.

A l'examen du baccalauréat : L'examineur pose une question à un élève. Celui-ci reste coi. — Est-ce que ma question vous embarrasse? demande le professeur. L'élève avec assurance : — Non, monsieur, ce n'est pas la question; mais la réponse.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-manchettes et Tibis pour chemises.

CANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUAS.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

LA FERME

DE

TERREFORT

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Consistent en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables propres à la vigne, bois, landes, le tout contenant environ 64 hectares;

Et UN PRÉ, situé au Pré-Godet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance de 2 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchar, ou audit M^e PINAULT, notaire. (328)

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Mont-oreau (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

LE

Moulin à eau

DE RABATÉ

à Montsoreau,

Avec maison d'habitation et bâtiments de service, et 2 hectares 36 ares de terre et pré y appartenant. Ce moulin ne manque jamais d'eau. Il est exploité depuis 80 ans par le propriétaire et ses ancêtres.

On adjoindrait à volonté un moulin à vent. (376)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Propriété

DE

L'ancien MOULIN de Pas-de-Loup,

Logement; 4 hectares 22 ares terre, vigne et bois,

Commune de Saix, près Bizay.

Pays de chasse à proximité de vastes landes.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (391)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

Avec 16 ares de jardin,

A l'entrée de Candès, confluent de la Vienne et de la Loire, joignant la Vienne. — Belle situation.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (392)

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

Maison de Commerce

DE

GRAINES ET CULTURES DE GRAINES

Située aux Rosiers-sur-Loire.

Chiffre d'affaires : 500,000 à 600,000 francs par an.

Marchandises, Cultures, Matériel et Clientèle à l'estimation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Trillon, Meunier et C^{ie}, à Saumur, et, pour visiter, aux Rosiers, où un employé spécial sera à la disposition des intéressés. (382)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} VEUVE RICHARD, rue de la Marine.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALEU, ou à M^e DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LERBERTON, même rue. (86)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON GAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Première Coupe

DE

PRAIRIES ARTIFICIELLES

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

BOURSE

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement, à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

MAISON TARODE

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, 33, Saumur.

RHUMS NATURELS

DE LA

COMPAGNIE DES ANTILLES

Absolument purs, importés directement, d'une finesse et d'un parfum supérieurs, recommandés par les célébrités médicales.

Rhum Martinique.... 3 50 la bout.

Rhum Jamaïque.... 5 » la bout.

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme marié, pour faire les vignes et les jardins, dans une propriété aux environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

UNE DAME veuve, sachant tout faire dans un ménage, demande une place chez des gens âgés.

S'adresser au bureau du journal.

A L'ABEILLE

Modes et Mercerie

J. PÉRARE

Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour concierger. S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

C^{ie} du SOLEIL
Société Anonyme d'Assurance à Primes fixes
CONTRE LA GRÈLE
Capital social: 18.000.000 fr.
SIÈGE A PARIS:
44, RUE DE CHATEAUDUN, 44
Pour les Assurances à contracter, s'adresser à M. CARON, à Saumur.

COSMYDOR
Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre
Les hygiénistes de notre époque engagent à se servir journellement du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les différentes usages de l'Hygiène, de la Toilette et de la Santé. (S'emploie journellement.)
SE VEND PARTOUT.
DÉPOT CENTRAL:
53, Boulevard Sébastopol, 53
PARIS

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MAI 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 75	78 80	Est	758 75	755	Obligations.			Gaz parisien	519	520
3 % amortissable	79 95	79 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	511 50	Est	359	361
3 % (nouveau)			Midi	1240	1237 50	— 1865, 4 %	523	520 50	Midi	369 50	369
4 1/2 %	107 25	107 75	Nord	1737 50	1735	— 1869, 3 %	405	406 50	Nord	374	374
4 1/2 % (nouveau)	107 25	107 75	Orléans	1395	1390	— 1871, 3 %	396 50	396 25	Orléans	368 25	368 15
Obligations du Trésor	510	513	Ouest	820	820	— 1875, 4 %	512	510	Ouest	370	370
Banque de France	5170	5175	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1455	— 1876, 4 %	509 50	511	Paris-Lyon-Méditerranée	370	374
Société Générale	480	477 50	Canal de Suez	2120	2110	Bons de liquid. Ville de Paris	519	520	Paris-Bourbonnais	370	368
Comptoir d'escompte	942 50	942 50	C. gén. Transatlantique	505	508 75	Obligations communales 1879	440 25	449 75	Canal de Suez	670 50	670
Crédit Lyonnais	570	573 75				Obligat. foncières 1879 3 %	446	446 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1327 50				Obligat. foncières 1883 3 %	352	353			
Crédit mobilier	340	340									